

RÈGLEMENT ARMES ANCIENNES



Mise à jour par la CNA Edition et corrections du 23 Novembre 2011

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél.: +33 (0)1 58 05 45 45 Fax: +33 (0)1 55 37 99 93

SOMMAIRE

- 100 Organisation et structure du MLAIC
- 200 Championnats Mondiaux et de Zone
- 300 Règlements de Tir Epreuves de Précision
- 400 Règlements de Tir Epreuves Plateaux
- 500 Règlements sur la Sécurité

ANNEXE

- 4 Règles et Conditions de Compétition pour les Championnats de Tir à la Carabine à Longues Distances
- 7 Règles pour les épreuves "jeunes"

M.L.A.I.C.

Comité International des Associations de Tireurs aux Armes Anciennes

CONSTITUTION, RÈGLES ET RÈGLEMENTS Intégrant les modifications jusqu'à août 2008



100 ORGANISATION DU MLAIC

Règles

- **110** L'organisation du tir aux armes anciennes est dénommée: «Comité International des Associations de Tireurs aux Armes Anciennes» ou « MLAIC». Les objectifs du MLAIC comme définis par l'assemblée fondatrice du 20 juin 1971, sont les suivants :
 - a) Développer un large intérêt pour les armes anciennes en tirant de façon aussi proche que possible des conditions et de style d'origine.
 - b) Empêcher toute modification susceptible d'altérer la valeur historique des armes et promouvoir leur entretien et leur réparation; pour les sauver de la destruction ou de dommages irréparables.
 - c) Encourager la recherche historique sur les armes anciennes et leur utilisation.
 - d) Organiser des compétitions; établir des règles de tir; publier les résultats; attribuer trophées et titres; résoudre les litiges au sujet des règles, etc.

Nota: Pour toutes ces raisons, il est évident que les tireurs MLAIC doivent montrer le plus grand intérêt pour le passé historique des armes qu'ils utilisent. Ceux qui ne sont intéressés que par le tir et ne veulent pas apprendre n'ont pas leur place dans les championnats MLAIC.

111 La langue officielle du MLAIC sera l'Anglais.

120 MEMBRES DU COMITE

- **121** Chaque Association Nationale, reconnue par le MLAIC devra désigner un délégué officiel. Toute correspondance, inscriptions aux championnats, etc. devront passer par lui.
- **122** Le délégué peut changer, mais l'Association Nationale représentative du pays restera la même, à moins que celle-ci ne notifie officiellement au MLAIC un changement dans la structure représentative du pays.
- **123** Le MLAIC ne peut reconnaître qu'un seul club pour représenter un pays mais seulement une fédération ou une association de clubs. Dans le cas où une telle structure n'existerait pas, le Comité Olympique du pays devrait désigner un organisme représentatif.
- **124** Une distinction doit être faite entre pays «Membres» qui participent à l'assemblée générale et aux Championnats, et pays «Correspondants» qui ne participent pas ou qui débutent dans le tir à l'arme ancienne. Seuls les pays «Membres» ont droit de vote aux assemblées MLAIC.
- **125** Le titre de membre honoraire du MLAIC peut être accordé par le Comité à d'anciens membres dévoués qui se sont retirés de celui-ci.

130 ORGANISATION DU COMITE

131

- a) Le Président de la Fédération Nationale organisant le Championnat du Monde est désigné président du MLAIC à partir du jour qui suit la fin du Championnat précédent et jusqu'au dernier jour du Championnat en cours.
- b) Le Président de la Fédération Nationale organisant un Championnat de Zone est désigné Viceprésident du MLAIC à partir du jour qui suit la fin du Championnat précédent et jusqu'au dernier jour du Championnat en cours.
- **132** Le Secrétaire Général du MLAIC est élu, à la majorité simple, lors de l'Assemblée Générale organisée à la fin de chaque Championnat du Monde.
- **133** Les frais de courrier du Secrétaire Général sont couverts par une contribution annuelle réglée en espèces par chaque pays membre lors de l'Assemblée Générale.
- **134** Pour chaque compétition, les frais de voyage (auto/avion, etc.) et d'hôtel du Secrétaire Général et du Coordinateur International désigné sont pris en charge par le pays organisateur, sauf si la faible participation rend la chose impossible.



140 REUNIONS DU MLAIC

- 141 Le MLAIC se réunit deux fois lors de chaque Championnat du Monde pour:
 - a) La Réunion Technique afin de donner les instructions techniques aux Capitaines d'équipes ; désigner les officiels du contrôle des armes, les arbitres et les marqueurs, etc.; établir le plan de tir, les transports, etc.
 - b) L'Assemblée Générale pour débattre de l'ordre du jour. La réunion doit commencer entre 14h et 18h et se terminer avant 23h.
- 142 Lors de l'Assemblée Générale il sera décidé des dates et lieux des prochains Championnats et matchs postaux, des modifications aux règles (effectives dès la fin du Championnat), de l'admission de nouveaux membres, du montant de la cotisation annuelle et des questions diverses à l'ordre du jour.
- 143 Le Secrétaire Général doit envoyer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale à tous les délégués au plus tard trois mois avant la réunion pour permettre à ceux-ci d'en débattre au sein de leurs Associations. Les propositions à insérer à l'ordre du jour doivent être reçues par le Secrétaire Général au plus tard quatre mois avant l'Assemblée Générale.
- 144 Toutes les décisions prises lors de l'Assemblée Générale doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des votes exprimés. Les abstentions ne seront pas comptabilisées comme vote. Si un délégué ne peut assister à la réunion, il peut envoyer un remplaçant avec pleins pouvoirs de vote ou faire parvenir un vote par courrier au Secrétaire Général. Chaque pays ne peut avoir qu'une voix, que ce soit par son déléqué, par correspondance ou par procuration. Les propositions non inscrites à l'ordre du jour ne pourront être adoptées qu'à l'unanimité des votants.

Nota : un rapport écrit sur les décisions de nature critique résumant les votes par nation, les débats de l'assemblée et commentaires s'y reportant sera transmis à tous les déléqués par lettre d'information. Il peut être communiqué aux Nations qui en feront la demande.

- 145 Des bulletins de vote seront distribués aux délégués. Ceux-ci, une fois remplis, tiendront lieu de procès-verbal de vote.
- **146** Les votes par courrier électronique seront autorisés dans des cas particuliers concernant les affaires de procédures.

Nota:

- a) Plutôt qu'une simple majorité des déléqués, un nombre minimum de réponses sera nécessaire pour valider règlementairement le vote.
- b) La rédaction finale sera examinée par le Comité de Révision de la Constitution.
- 147 Une Commission MLAIC de six membres est élue à chaque Assemblée Générale pour constituer une structure permanente qui étudiera les propositions et fera des recommandations sur les modifications de règlement.
- 148 Les délégués doivent tenir informé le Comité des dates de tout événement majeur pouvant perturber les Championnats MLAIC.
- 149 Un comité Armes courtes comprenant six (6) membres, pas nécessairement inscrits au MLAIC, sera désigné pour étudier la documentation fournie par les fabricants de répliques d'armes dans le respect historique pour leur fabrication et leur acceptation en compétition MLAIC. Les fabricants soumettront la documentation sur les armes au Secrétaire Général qui transmettra ensuite au comité pour étude et recommandation. L'avis du comité sera transmis aux membres du MLAIC par le Secrétaire Général à l'aide de la Lettre d'Information.



200 CHAMPIONNATS MONDIAUX ET DE ZONE

201

- a) Le Championnat du Monde se tiendra tous les 2 ans, de préférence entre le 1er juillet et le 30 septembre.
- b) Les Championnats de Zone pourront être organisés les années intermédiaires. Ils comprendront :

Zone A: Europe et tous pays autres que ceux compris dans la zone B.

- Zone B: Pacifique, tous pays adjacents à la bordure du Pacifique, Afrique du Sud et pays intérieurs de l'Amérique du Sud.
- c) Les Records du Monde ne sont établis que lors des championnats du monde. Les Records de Zone peuvent être établis par un résident de la Zone au cours d'un Championnat de Zone ou du Monde.
- d) Les tireurs résidant dans une autre Zone peuvent participer à un Championnat de Zone uniquement en tant que tireurs invités non classés.
- **202** Le pays organisateur devra, l'année du championnat, envoyer les invitations officielles et les fiches d'inscription préliminaires début février. Les pays participants devront envoyer leurs inscriptions pour le 1er mars.
- 203 Les équipes participantes devront retourner les fiches d'inscription au plus tard six semaines avant la compétition avec la composition complète de l'équipe; nom du responsable (capitaine d'équipe); poste de douane proposé pour l'entrée dans le pays; liste détaillée des armes avec marque, type, calibre, et si possible, numéro de série ou marquages d'identification; détail des moyens de transport; réservation d'hôtel ou lieux de camping souhaités.
- **204** Chaque participant doit être soit résidant permanent en possession d'un passeport du pays en cours de validité, ou être né dans le pays qu'il ou elle représente.
- 205 Lors de l'Assemblée Générale de l'année précédant un Championnat, l'organisateur devra expliquer si l'invitation de certains pays pose des problèmes politiques à son pays. Dans le cas où des fédérations devraient se conformer aux décisions de leurs gouvernements, il est possible d'autoriser la participation d'une équipe internationale MLAIC formée de: a) de tireurs de pays non-membres, et b) de tireurs de pays membres n'envoyant pas d'équipe officielle autorisée.
- **206** Un droit d'inscription individuelle par équipe sera perçu pour couvrir les frais de cibles, médailles et d'organisation.
- 207 Programme de championnat recommandé :

Lundi matin: Arrivée, Enregistrement, Contrôle des armes.

Lundi après midi: Réunion technique, Contrôle des armes, Entraînement.

Mardi: Enregistrement, Contrôle des armes, Entraînement. Réunion du Comité, Cérémonie d'ouverture.

Mercredi: Compétitions, Buffet des tireurs.

Jeudi: Compétitions, Remise des récompenses.

Vendredi: Compétitions, Remise des récompenses.

Samedi matin: Compétitions, Barrages plateaux.

Samedi soir: Banquet officiel, Cérémonie de clôture.

Pour minimiser les frais des tireurs, la durée du Championnat pourra être réduite à six jours ou moins. Pour limiter les attentes et éviter la queue, les inscriptions et le contrôle des armes seront planifiés en déterminant des horaires pour chaque pays participant.

210 CATEGORIES - NOMBRE DE COMPETITEURS

211 Le nombre de tireurs pour chaque épreuve, sera fixé par le pays organisateur en fonction de la capacité du stand.



- 212 Chaque fois que cela sera possible, les pays seront autorisés à un maximum de 16 compétiteurs par épreuve dont 50% pourront utiliser des répliques (par exemple si 16 places sont disponibles 16 Origines peuvent être utilisées; ou 8 origines et 8 répliques; ou pas d'origines et 8 répliques).
 - a) En ce qui concerne les Championnats de Tir Longue Distance seize tireurs utilisant des répliques peuvent participer à chaque épreuve individuelle (par pays). De plus un nombre illimité de tireurs utilisant des armes d'origine peut participer à chaque épreuve individuelle (par pays).
- 213 Un minimum de 4 tireurs est nécessaire dans une épreuve individuelle pour qu'elle soit validée.
- 214 N° 7 (COLT) et N° 12 (MARIETTE) doivent avoir le même nombre maximum d'inscrits autorisés.
- 215 N° 2 (MAXIMILIEN) et N° 5 (COMINAZZO) doivent avoir au moins cinq inscrits par pays.
- 216 Toutes les épreuves seront tirées dans 2 catégories O (armes d'origine) et R (répliques d'armes).
 - a) Un tireur peut participer en origine ou en réplique mais pas dans les deux à la fois.
 - b) Si c'est essentiel pour l'organisation d'un Championnat, les deux catégories peuvent être tirées en même temps.
 - c) Les épreuves en équipes tirées uniquement en Origine (O) sont les n°9 (Gustav Adolph), n°10 (Pauly), n°18 (Boutet), n°26 (Wedgnock), n°27 (Nobunaga) et n°30 (Adams).
 - d) Les épreuves en équipe tirée uniquement en Réplique (Catégorie R) sont les n°13 (Peterlongo), n°19 (Nagashino), n°29 (Lucca), n°31 (Halikko), n°32 (Magenta) et n°33 (Forsyth).
 - e) Les épreuves en équipe qui peuvent être tirées avec un mélange d'Origines et/ou de Répliques (Catégorie Open) sont les n°17 (Amazons), n°20 (Rigby), n°24 (Pforzheim), n°25 (Wogdon), 34 (Hawker), n°35 (Batesville) et 38 (Kunitomo).

220 EPREUVES PAR EQUIPES

- 221 Lorsque le temps sera disponible, les épreuves par équipes pourront être tirées en plus des épreuves individuelles. Dans ce cas, le capitaine d'équipe devra indiquer avant le jour prévu, les noms des tireurs dont les résultats seront comptabilisés pour les équipes. Ces épreuves sont les N° 9, 10, 11, 13, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 38. Chaque pays ne peut avoir qu'une seule équipe par épreuve.
- 222 L'inscription de quatre équipes est nécessaire pour valider une épreuve. Chaque équipe excepté le N°11 (Versailles) sera composée de trois membres. Pour le N° 34 (Hawker) les trois membres seront trois personnes différentes.

230 MEDAILLES ET TROPHEES

- 231 Des médailles seront attribuées aux 3 premiers individuels et aux membres des 3 premières équipes : 1er - médaille d'or, 2ème - médaille d'argent, 3ème - médaille de bronze. Des diplômes seront attribués pour la 4ème, 5ème et 6ème place dans chaque épreuve individuelle.
- 232 A chaque Championnat du Monde un Trophée sera remis au vaingueur de chaque épreuve individuelle et pour chaque première équipe par épreuve.
- 233 Les Capitaines d'Equipes ont la responsabilité du retour des trophées pour le Championnat du Monde suivant.
- 234 Chaque tireur recevra une Médaille de Participant, un Certificat de Participation et un programme des épreuves.
- 235 Les médailles officielles ne seront pas décernées en catégorie junior et lors des épreuves historiques.



240 CEREMONIES

- 241 Le Championnat sera ouvert par une courte cérémonie avant le début des compétitions.
- 242 Une cérémonie de clôture sera organisée le dernier jour du Championnat, après la dernière remise des médailles.

250 ARBITRAGE

- 251 Un Comité d'Arbitrage sera désigné lors de la réunion du Comité à chaque Championnat et sera composé de trois titulaires et trois remplaçants.
- **252** Un remplaçant prendra la place d'un titulaire quand le litige concernera:
 - a) un concurrent de son propre pays,
 - b) une épreuve dans laquelle il est tireur.
- **253** Le Comité d'Arbitrage a les devoirs et responsabilités suivants:
 - a) régler les litiges,
 - b) vérifier les six meilleures cibles dans chaque épreuve,
 - c) vérifier les armes des six meilleurs résultats dans le cas d'une réclamation.

Dans le cas d'une réclamation pour le rejet d'une arme, le Capitaine d'Equipe et le tireur devront avoir la possibilité d'en débattre avec le Comité d'Arbitrage.

- 254 Les décisions du jury seront définitives et sans appel.
- 255 Les réclamations doivent être présentées par écrit auprès du Comité d'Arbitrage par le Délégué ou le Capitaine d'Equipe du pays concerné. Les réclamations concernant les résultats doivent être remises au Chef des Réclamations moins d'une heure après l'affichage initial des résultats.
- 256 Les sanctions peuvent être les suivantes :
 - a) Un avertissement donné par l'arbitre de pas de tir,
 - b) Une déduction de 2 points du résultat du tireur,
 - c) La disqualification du tireur par le Comité d'Arbitrage sur rapport de l'arbitre de pas de tir.
- 257 Le Chef des Réclamations et l'Arbitre Principal doivent rédiger et afficher les horaires des réunions du Comité d'Arbitrage.
 - a)Le Président enverra un rapport de la réunion du Comité d'Arbitrage au Secrétaire Général du MLAIC ainsi qu'à la Commission après chaque épreuve officielle.
- 258 Un arbitre sans droit de vote du pays organisateur sera membre du Comité d'Arbitrage en tant que porte parole.

Nota : les six meilleures cibles de chaque épreuve seront conservées pendant un an par le pays organisateur.

260 COMMISSION DE CONTROLE DES ARMES

- 261 La Commission de Contrôle des Armes sera désignée par le Président du MLAIC parmi les membres participants d'au moins trois pays différents. Les organisateurs devront à l'avance rechercher des volontaires parmi les pays participants et prévenir ceux qui ont été désignés avant le début du Championnat. Un membre de la Commission de Contrôle des Armes ne doit pas inspecter les armes des tireurs de son propre pays.
- 262 La Commission de Contrôle des Armes a les devoirs et responsabilités suivantes:
 - a) inspecter et approuver toutes les armes utilisées lors du Championnat avant le début des compétitions. Les armes doivent subir ce contrôle avant d'être utilisées dans toute épreuve.
 - b) identifier et marquer visiblement toutes les armes approuvées pour la compétition et en définir le statut d'Origine ou de Réplique.
 - c) être en possession sur le stand de tir de tous les outils nécessaires pour accomplir une inspection





de manière compétente, comme par exemple, pied à coulisse, palmer, loupes, jauges de pas de vis métrique, et avoir les spécifications disponibles des types d'armes les plus courants.

d) La Commission de Contrôle des Armes doit pouvoir vérifier toute arme, ses organes de visée, son calibre, l'ajustage dans la crosse, etc. sur le pas de tir immédiatement après que l'arme ait tiré.

263

- a) Toute arme d'authenticité douteuse sera présentée au Comité de Contrôle des Armes avec toute documentation disponible pour preuve. L'arme sera alors acceptée avec les réserves normales ou rejetée. «Réserves Normales» signifie que le Comité accepte l'arme comme étant en conformité avec les Règles, mais sans aucune garantie d'authenticité.
- b) Tout type de balle discutable devra être présenté et mis à disposition du Comité de Contrôle des Armes avec toute documentation disponible pour preuve. Ce type de balle sera alors accepté ou rejeté. Ceci s'applique à tout type de balle qui n'est pas d'une forme de standard reconnu.
- **264** La disqualification de toute arme irrecevable doit être décidée par le Comité de Contrôle des Armes avant le début de l'épreuve.

300 REGLEMENTS DE TIRS - EPREUVES PRÉCISION

(**Nota**: Les épreuves de précision sont celles qui sont tirées au fusil, à l'arquebuse et à l'arme de poing pour les distinguer des épreuves plateaux)

- **301** Tous les Capitaines d'Equipes et compétiteurs devraient avoir une connaissance complète des Règles MLAIC et du programme de compétition.
- 302 Les Arbitres seront fournis par le pays organisateur et devront comprendre :
 - a) un Chef Arbitre responsable du fonctionnement général du stand pendant la durée du Championnat,
 - b) des arbitres de pas de tir chargés de vérifier le bon emplacement des tireurs avant la compétition et de contrôler les infractions aux règles pendant le déroulement de celle-ci,
 - c) des arbitres contrôleurs pour vérifier le nombre de coups tirés par chaque tireur sur les cibles qui leur sont assignées et noter les coups de flambage, les coups croisés et les mauvais fonctionnements des armes.
 - d) l'arbitre ne peut déranger aucun tireur après le signal «début du tir» sauf pour raisons de sécurité.
- 303 Personne, à l'exception des arbitres et officiels du MLAIC et des concurrents, ne sera admis au-delà de la limite de zone des spectateurs située à 3 m derrière la ligne de tir. Personne, à l'exception de l'arbitre, ne peut parler aux tireurs pendant la compétition. Les spectateurs doivent rester silencieux pendant le tir. (Explication : Cela signifie que personne d'autre que l'Arbitre ne peut s'assurer que le compétiteur ne sera pas dérangé pendant les 30 minutes de la compétition. Une personne qui parle suffisamment fort pour être entendue du compétiteur que les commentaires soient positifs ou négatifs constitue une violation à ce règlement. Il est conseillé que l'Arbitre éloigne le perturbateur du pas de tir. La seconde violation par la même personne devra relever du comité d'arbitrage pour une action disciplinaire. Photographier à plusieurs reprises un compétiteur pendant la durée officielle de la compétition peut également constituer une violation à ce règlement pour dérangement du compétiteur et peut également faire l'objet d'une intervention par l'Arbitre).
- **304** Les tireurs peuvent utiliser un télescope pour vérifier les impacts, mais ni entraîneur ni assistance extérieure ne sont autorisés.
- 305 Les signaux suivants seront utilisés pour débuter et stopper la compétition :
 - a) Commencer le tir : 2 coups de sifflet
 - b) Cessez le tir temporairement: Série de coups de sifflet brefs
 - c) Cesser le tir: 1 coup de sifflet long
- 306 Aucune arme ne doit être chargée avant le signal « COMMENCEZ LE TIR ».
- 307 Pas de flambage d'amorces ou de bassinet avant le signal « COMMENCEZ LE TIR ».
- 308 Toutes les armes doivent être désamorcées et sans pulvérin pendant le « CESSEZ LE TIR TEMPORAIREMENT ».
- 309 Toutes les armes doivent être déchargées à « CESSEZ LE TIR ».

À la place du sifflet, l'organisateur du match pourra choisir un signal audible bien différencié pour chacun de trois commandements, pour autant que ce soit clair.

310 CIBLES

311

- a) Les épreuves N° 1, 9, 14, 16, 19, 27 et 31 utilisent la cible militaire française 200 mètres (MLAIC C 200). Le 10 = 80mm (3,15") de diamètre, le visuel noir comporte 6 zones mesurant 400mm (15,75") de diamètre.
- b) Les épreuves N° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 17, 18, 20, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 33, 36, 37 et 38 utilisent la cible pistolet ISSF 50mètres (MLAIC 50). Le 10 = 50 (1.97") de diamètre, le visuel noir comporte 7 zones d'un diamètre de 200mm (7.87"), le diamètre total est de 500mm (19.69").
- c) Le papier utilisé pour les cibles doit être de 230 g/m2 minimum, sauf s'il est collé sur du carton.



312 Les cibles doivent être marquées de la façon suivante:

Angle supérieur gauche : numéro de la série - Angle supérieur droit: numéro de la cible

Angle inférieur gauche : numéro du tireur - Angle inférieur droit: numéro de l'épreuve

Le nom du compétiteur pas plus que sa nationalité ne doivent en aucune manière apparaître ou être identifiables sur la cible.

Lors du contrôle des points, la valeur de chaque coup et le score doivent apparaître clairement dans l'angle inférieur droit de la cible et être paraphés par l'arbitre.

313

- a) Dans les épreuves tirées sur des cibles (C50), 2 cibles placées côte à côte, au même niveau, seront utilisées par compétiteur. Six coups seront tirés sur l'une et sept coups sur l'autre. Dans les épreuves qui utilisent des cibles électroniques, seulement une cible sera utilisée pour les 13
- b) Dans les épreuves tirées sur des cibles militaires françaises 200 mètres (C200), une seule cible sera utilisée par compétiteur pour les 13 coups.
- 314 Modifications au règlement pour l'utilisation des cibles électroniques (applicable uniquement en cas d'utilisation de cibles électroniques)
 - a) Les cibles doivent être imprimées suivant la règlementation I.S.S.F. pour le papier, carré de 550 mm. Les cibles doivent être blanches avec le centre noir.
 - b) Pour l'épreuve Miguelet, Tanegashima et Hizadai, seules les zones du 5 au 10 seront prises en compte.

320 ENTRAINEMENT

- 321 L'entraînement n'est pas autorisé pendant les jours de compétition du Championnat. Deux jours d'entraînement seront prévus avant le début des compétitions.
- 322 Le nombre des postes de tir d'entraînement alloué à chaque nation sur chacun des stands sera proportionnel au nombre des inscrits.

330 REGLES DE TIR

- 331 Les positions, couché, genou et debout sont définies comme dans les règles ISSF, mais la bretelle de transport peut être utilisée dans toutes les positions.
- 332 Pour les épreuves de précision, 13 coups doivent être tirés dans une série de 30 minutes. Les 10 meilleurs coups sont comptés.
 - Un coup de flambage peut être tiré dans la butte après en avoir informé l'arbitre contrôleur.
 - Les brûlages d'amorces, le flambage de bassinet et le tir du coup de flambage doivent être inclus dans les 30 minutes de la série.
- 333 Dans le cas d'un incident de chargement (par exemple balle sans poudre, deux balles, etc.), le tireur doit en demander la permission à l'arbitre de pas de tir avant de vider son arme, pour que ce tir supplémentaire ne soit pas compté dans les 13 coups autorisés.
- 334 Si une série doit être arrêtée en raison du mauvais temps ou pour toute autre raison, elle sera reprise là ou elle a été arrêtée et pour le temps restant.
 - Si les cibles ne sont plus utilisables, elles seront remplacées et la série sera recommencée.
- 335 Tout incident de fonctionnement nécessitant l'intervention d'une tierce personne interdira au tireur de continuer l'épreuve. Toute réparation d'arme pendant une épreuve doit être faite seulement par le tireur et dans les 30 minutes de la série. En aucun cas le tireur ne sera autorisé à utiliser une autre arme ou ne pourra obtenir de temps supplémentaire pour effectuer la réparation.



- 336 Les devoirs et responsabilités de chaque compétiteur sont :
 - a) connaître dans leur totalité et respecter à tout moment les règles et la réglementation des compétitions.
 - b) présenter ses armes au Comité de Contrôle pour inspection et approbation avant le début des compétitions,
 - c) apporter la preuve, si elle est demandée par le Comité de Contrôle, de l'authenticité de ses armes.
 - d) se trouver au bon poste de tir et à l'heure prévue pour chaque épreuve,
 - e) maintenir ses armes et équipements en bon état,
 - f) faire preuve en permanence d'esprit sportif et promouvoir les objectifs du MLAIC.

340 COMPTAGE DES POINTS

341 Dans les épreuves où 2 cibles sont utilisées, un maximum de 7 coups sur l'une et de 6 coups sur l'autre est autorisé. S'il y a plus de 7 coups dans une cible les meilleurs coups supplémentaires seront comptés comme manqués.

Exemple:

cible 1 (8 coups): 10, 10, 9, 9, 9, 9, 8, 7 (supprimer le meilleur coup, 10)

cible 2 (5 coups): 10, 9, 9, 9, 8

Résultat 10, 10, 10, 9, 9, 9, 9, 9, 9, 9, 8, 8, 7 Total = 91

Dans les épreuves avec cibles électroniques l'ordinateur comptera les résultats, les records, départagera les ex aequo, et imprimera les résultats. Dans le cas d'ex aequo (tous les ordinateurs donnant le même score), le tir le plus éloigné du centre sera le perdant.

342 Le centre de l'impact devra être au moins sur le cordon pour être compté à la valeur supérieure. Dans le décompte des cibles C200 (MLAIC), le bord extérieur du cordon sera utilisé régulièrement en toutes circonstances.

Nota: la largeur du cordon des zones de ces cibles peut varier de 2mm à 3mm; Cette réglementation permet un comptage des points cohérant et que le bord extérieur du cordon est utilisé pour tous les coups.

- **343** Un coup tiré dans la cible d'un autre compétiteur doit être signalé à l'arbitre vérificateur et sera compté comme un manqué.
- 344 Les scores seront authentifiés par un arbitre du pays organisateur et un officiel du MLAIC.
- 345 En cas d'égalité dans les épreuves individuelles, le vainqueur est le tireur qui a le plus grand nombre de points par zone en ordre décroissant. Si les 10 coups décomptés sont identiques, le perdant est celui qui a l'impact le plus éloigné du centre. Si l'égalité persiste, l'impact suivant est mesuré et ainsi de suite

Nota : Si nécessaire, les dix coups seront décomptés de cette manière ainsi que les trois coups non enregistrés si l'égalité persiste encore.

346 En cas d'égalité dans les épreuves en équipe, l'équipe gagnante est celle qui a le plus grand nombre de points par zone en ordre décroissant. Si les coups décomptés sont identiques, l'équipe perdante est celle qui a l'impact le plus éloigné du centre. Si l'égalité persiste, l'impact suivant est mesuré et ainsi de suite.

350 ARMES

351 Informations générales:

- a) Toute arme ne peut être utilisée qu'une seule fois dans chaque épreuve.
- b) toutes les armes doivent être la propriété du tireur.
- c) aucune couleur autre que le noir ou le blanc ne peut être utilisée pour le guidon.
- d) le cran de demi-armé, s'il existe, doit être en bon état.



352 Origines

Toute arme d'origine ayant subi une modification pouvant altérer sa valeur historique ne pourra être utilisée lors des compétitions MLAIC. Si une arme d'origine a fait l'objet de modifications importantes (par exemple retubage, remplacement du canon ou remplacement de la crosse), elle pourra être utilisée dans la catégorie Réplique si elle n'a pas au préalable été déclarée en Origine. Les canons retubés ou modernes doivent être déclarés en Réplique avant le contrôle des armes. S'ils sont déclarés en Origine et qu'ils s'avèrent être des Répliques, l'arme sera refusée.

A) Fusils Réglementaires

Fusils et mousquets de service utilisés dans les épreuves N°1, 3, 8, 9, 10, 11, 15 et 37.

Les règles suivantes seront appliquées:

- 1) Les armes doivent être fabriquées selon un modèle règlementaire, non modifiées et avec le système de visée d'origine.
- 2) Des modifications légères de la visée par mise en place d'une lame ou d'un cran de mire de rechange de même type et dessin que l'origine sont autorisées. Les modifications des organes de visée d'origine ne sont pas autorisées.
- 3) Les mousquets réglementaires à canon lisse et silex possédant un cran de mire fixe (non démontable) ne sont pas autorisés dans les épreuves N°1 ou N°9. Il est interdit d'enlever les organes de visée existants. Les mousquets réglementaires à canon lisse et silex possédant un cran de mire démontable sans altération de l'arme, peuvent être utilisés avec le cran de mire retiré.
- 4) Double détente, rembourrage de crosse ou d'appui joue, nettoyage entre les coups, utilisation d'entonnoirs longs de chargement sont interdits.
- 5) Le calibre du canon doit être supérieur à 13,5 mm (0.5315").
- 6) Les canons ne doivent pas être courbés afin de modifier leur point de visée.
- 7) Les canons de Répliques ou les retubages de canons d'Origine sont interdits.
- 8) L'utilisation de semoule de blé, coucous, ou autre bourre végétale est autorisée dans les fusils règlementaires.

B) Fusils libres

Tout fusil d'Origine, se chargeant par la bouche, non qualifié de fusil Réglementaire, comme défini cidessus en A), possédant des organes de visée d'époques (excluant les viseurs optiques ou télescopiques) utilisé dans les épreuves N° 2, 4, 8, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 24, 26, 27 et 36.

Les règles suivantes seront appliquées :

- Les organes de visée ouverts (incluant les organes de visée modernes fabriqués pour les Répliques) sont autorisés dans la mesure où ils sont conformes à la période de fabrication et appropriés au type d'arme. Ceci s'applique à la fois au cran de mire et au guidon.
 - Nota : Les périodes de fabrication correspondant au dessin des organes de visée sont : jusqu'à 1750 pour la mèche, jusqu'à 1850 pour le silex et jusqu'à 1890 pour la percussion.
- 2) Les fusils réglementaires de calibre inférieur à 13,5 mm (0.5315") sont autorisés dans les épreuves N° 4 et 20 et ceux de tous calibres pour les épreuves N° 2, 8, 15, 17, 24 et 29.
- 3) Les canons ne doivent pas être courbés afin de modifier leur point de visée.
- 4) Les canons de Répliques ou les retubages de canons d'Origine sont interdits.

C) Pistolets et Revolvers

Tous les pistolets ou revolvers d'Origine avec des organes de visée d'époque, utilisés dans les épreuves N° 5, 6, 7, 18, 25, 30 et 38.

Les règles suivantes seront appliquées:

- 1) Le pistolet à percussion à canon rayé à 1 coup autorisé dans l'épreuve N°6 et 18, doit avoir des organes de visée du 19^{ème} siècle, c'est à dire: les guidons peuvent être en forme de tête d'épingle, de lame étroite d'une largeur maximum de 2,03 mm (0.080"), de pyramide étroite ou similaire mais pas de forme Patridge large; les hausses peuvent être crantées en forme de V ou de U.
- 2) Les guidons de revolvers d'Origine autorisés dans l'épreuve N° 7 et 30, peuvent avoir n'importe qu'elle hauteur pour faciliter la visée à 25 m, mais le profil d'origine doit être respecté.
- 3) Les canons ne doivent pas être courbés afin de modifier leur point de visée.
- 4) Les canons de Répliques ou les retubages de canons d'Origine sont interdits.



353 Répliques

Une réplique est une reproduction moderne d'arme ancienne, avec le système de visée, la platine, la crosse et le canon du style de l'époque. Des pièces d'origine peuvent être utilisées pour fabriquer une réplique. Les répliques n'ont pas besoin de porter de poinçons d'épreuves.

A) Répliques de Fusils Réglementaires

Les fusils et les mousquets de service utilisés dans les épreuves Répliques N° 1, 3, 8, 15, 17, 24 et 37

Les règles suivantes seront appliquées:

- 1) Les Répliques de fusils réglementaires doivent s'approcher au maximum du modèle militaire d'origine avec ses spécifications et tolérances. Le pas et le nombre de rayures doivent être conformes au modèle original, mais leur profondeur peut être différente.
- 2) De légères modifications du cran de mire et du guidon sont autorisées pour améliorer le point de visée à condition de respecter une configuration et une forme similaire à celles retenues à l'origine.
- 3) Les Répliques de mousquets réglementaires à canon lisse et silex ayant un organe de visée arrière ne sont pas autorisées dans l'épreuve N°1.
- 4) Double détente, rembourrage de crosse ou d'appui joue, nettoyage entre les coups, utilisation d'entonnoirs longs de chargement sont interdits.
- 5) Le calibre du canon doit être supérieur à 13,5 mm (0.5315").

B) Répliques de Fusils Libres

Toute réplique de fusil d'Origine, se chargeant par la bouche, non qualifiée de fusil réglementaire comme défini ci-dessus en A), ayant des organes de visée d'époque (excluant les viseurs optiques ou télescopiques) utilisée dans les épreuves réplique N° 2, 4, 8, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 24, 29 et 36. Les règles suivantes seront appliquées.

- 1) Le pas et le nombre de rayures doivent être conformes au modèle original, mais leur profondeur peut être différente.
- 2) Les visées ouvertes (visées avant et arrière) sont autorisées dans la mesure où leur dessin est conforme à la période de fabrication et appropriés au type d'arme.
 - **Nota**: Les périodes de fabrication correspondant au dessin des organes de visée sont: jusqu'à 1750 pour la mèche, jusqu'à 1850 pour le silex et jusqu'à 1890 pour la percussion.
- 3) Les répliques de fusils réglementaires de calibre inférieur à 13,5 mm (0.5315") sont autorisées dans les épreuves N° 4 et 20 et celles de tous calibres dans les épreuves N° 2, 8, 14, 15, 16, 17, 19, 24, 29 et 37.

C) Répliques de Pistolets et Revolvers

Toutes les répliques de pistolet ou revolver d'Origine, avec des organes de visée d'époque pour être utilisés en catégorie Réplique dans les épreuves N° 5, 6, 12, 13, 18, 23, 25 et 38.

Les règles suivantes seront appliquées:

- 1) La réplique du pistolet à percussion à canon rayé à 1 coup autorisé dans l'épreuve N°6 doit avoir des organes de visée semblables à ceux du 19^{ème} siècle, c'est à dire: les guidons peuvent être en forme de tête d'épingle, de lame étroite d'une largeur maximum de 2,03 mm (0.080"), de pyramide étroite ou similaire mais pas de forme Patridge large; les hausses peuvent être crantées en forme de V ou de U.
- 2) Les guidons de revolvers Réplique autorisés dans l'épreuve N°12 peuvent avoir n'importe qu'elle hauteur pour faciliter la visée à 25 m, mais le profil d'origine doit être respecté. Il n'y a pas de restriction concernant la forme des rayures des Révolvers Répliques.
- 3) Le guidon à queue d'aronde est autorisé sur le revolver Réplique si les extrémités du tenon soient arasées.

354 Armes à mèche (origines et répliques)

A) Mousquets à mèche d'Origine

Les mousquets d'Origine à mèche et canon lisse utilisés dans les épreuves N° 14(O), 15(O), 16(O), 19, 24 et 27 en conformité avec les formes suivantes:

Style Portugais primitif ou Japonais avec une crosse réduite similaire à une crosse de pistolet et destinée à être appuyée sur la joue et non sur l'épaule. Le cran de mire doit avoir une fente étroite et le guidon doit être de forme pyramidale ou en coin vertical. Les systèmes de visée de remplacement doivent avoir ces formes.



B) Mousquets à mèche Réplique

Les répliques de mousquets d'origine à mèche et à canon lisse utilisés dans les épreuves 14(R), 15(R), 16(R), 19 et 24, les règles suivantes seront appliquées:

- 1) De style Portugais primitif ou Japonais avec une crosse réduite similaire à une crosse de pistolet et destinée à être appuyée sur la joue et non sur l'épaule. Le cran de mire doit avoir une fente étroite et le guidon doit être de forme pyramidale ou en coin vertical.
- 2) De style Européen, avec une crosse d'épaule et, dans sa forme militaire, souvent utilisée avec une fourche d'appui. Cet appui n'est pas autorisé lors des compétitions MLAIC. Les dioptres réglables ne sont pas permis, mais les hausses trouées fixes ou les tubes de visée de style contemporain fixés au canon sont autorisés.

C) Pistolets à mèche

Utilisés dans les épreuves N° 5, 28 et 39 (voir 354 G et annexe 6)

- 1) De style Japonais: doit être similaire, mais plus court, à la forme du mousquet japonais
- 2) De style Européen: les pistolets de style Européen à mèche et gros calibre sont autorisés.

D) Mèches

(s'applique à la fois en Origine et en Réplique)

- Pendant le chargement, l'extrémité allumée de la mèche doit être maintenue dans une boite de sécurité
- 2) Pendant le tir, la mèche doit être attachée pour ne pas être projetée.

E) Retubage

Le retubage des canons lisses des mousquets japonais est autorisé pour des raisons de sécurité, pour autant qu'il ne modifie pas l'aspect extérieur et les caractéristiques historiques. Les armes retubées ne sont autorisées que dans les épreuves répliques.

- **F)** S'il y a moins de 4 tireurs en Origine mousquets à mèche, ils seront autorisés à tirer dans la catégorie réplique.
- G) Les répliques de pistolet à mèche ne sont pas admises dans l'épreuve N° 5 (Cominazzo).

355 Divers

- Les pistolets à silex Origine et Réplique utilisés dans l'épreuve N° 5 doivent avoir un calibre minimum de 11 mm (0.433").
- 2) Pour éviter l'utilisation des revolvers en pistolet à 1 coup, les concurrents devront charger au moins 5 chambres lors des 2 premières séries.
- 3) Le barillet peut être enlevé du revolver pour toute raison autre que pour le chargement.
- 4) Les parties principales des répliques (canon, platine et barillet) peuvent être en acier inoxydable.
- 5) Les canons chromés sont autorisés pour les répliques des fusils de tir au plateau.

356 Munitions

A) Poudre:

- 1) Seule la poudre noire industrielle peut être utilisée. Un simple test peut être utilisé si nécessaire pour détecter l'utilisation par des compétiteurs d'une poudre autre qu'une authentique poudre noire et éliminer la possibilité d'utilisation de poudre de remplacement
- 2) Le chargement par doses individuelles préparées en emballages séparés est obligatoire.
- 3) La poire à poudre d'amorçage d'une capacité supérieure à 16 g. (250 US gr.) ne peut pas être utilisée.

B) Bourres:

Les bourres plastiques ne sont autorisées dans aucune épreuve. Les bourres peuvent être en papier, tissu ou feutre.



C) Balles:

Les balles doivent correspondre au style de l'arme d'origine :

- 1) Armes à silex et mèches Balle ronde uniquement.
- 2) Pistolets rayés à percussion Balle ronde uniquement.
- 3) Revolvers à percussion Balle ronde ou balle Picket.
- 4) Fusils réglementaire à percussion Balle à expansion du style d'origine.
- 5) Fusils libre à percussion Balle ronde ou tout type de balle oblongue.

Aucune balle pré - rayée ne peut être utilisée dans une arme non prévue pour ce type de balle.

Aucune balle de style moderne ou wadcutter ne peut être utilisée en compétition excepté comme prévu dans l'article n°5 ci-dessus.

357 Accessoires:

A) Bretelles:

- Les bretelles doivent être d'origine ou être des répliques d'un modèle d'origine. Les modèles modernes réglables y compris ceux à un seul point d'attache ne sont pas autorisés.
- 2) Seuls les modèles de bretelles réglementaires sont admis dans les épreuves N° 1, 3, 9, 10 et 37. Les bretelles doivent être fixées au battant de bretelle.
- 3) Sur les fusils de tir d'origine prévus sans attaches de bretelle, les bretelles de transport fixées par courroies ou cordages sont autorisées. L'adjonction d'anneaux n'est pas autorisée.
- 4) Bretelles Elles ne sont pas autorisées sur les arquebuses à mèches.

B) Pommeaux

Les pommeaux doivent être d'origine ou la reproduction d'un modèle d'origine et être utilisés uniquement sur une arme conçue pour cet accessoire.

C) Entonnoirs et tubes de chargement :

- 1) Les entonnoirs et les tubes de chargement peuvent être utilisés dans toutes les disciplines sauf pour les épreuves N°1, 3, 9, 10 et 37.
- 2) Les entonnoirs courts (10 cm/4" maximum de longueur) sont autorisés dans les épreuves N° 1, 3, 9, 10 et 37 pour éviter de renverser la poudre.

D) Baguette de nettoyage

Les baguettes de nettoyage peuvent être utilisées dans toutes les épreuves sauf dans les épreuves N° 1, 3, 9, 10 et 37.

E) Habillement

- 1) Les pantalons de tir rigides du type de ceux utilisés pour les compétitions ISSF sont interdits pour les compétitions MLAIC. Cette règle est destinée à autoriser les pantalons de tir faits en tissus léger, matériau souple, tel que le coton, sans renforcement qui donnerait un support artificiel. Les pantalons peuvent avoir une protection aux genoux et également un renfort au niveau des fesses. Cependant il n'est pas autorisé d'utiliser des pantalons en tissus rigide, raide et inflexible (tel que ceux réalisés en cuir ou en toile de double épaisseur) qui peuvent avoir ou non un renfort dans les jambes qui apporte un support supplémentaire. Ceci comprend les pantalons qui utilisent un dispositif particulier ou un moyen d'immobilisation ou limite trop les mouvements des jambes et du bas du corps des tireurs et améliore artificiellement leurs performances.
- 2) Il n'y a pas d'autres restrictions sur les vêtements.

358 Réparations

- 1) Les réparations doivent suivre la facture d'origine et être d'un style contemporain à l'époque de fabrication.
- 2) Les surfaces de mise à feu des batteries ou les matériaux les recouvrant doivent être en matière ferreuse.
- 3) Les matériaux modernes, tels que la fibre de verre ou la résine époxy, ne peuvent pas être utilisés pour l'ajustage des canons. Les matériaux tels que colle animale et sciure de bois utilisés jadis par les armuriers sont autorisés.

Règles MLAIC Novembre 2011 page



359 Information sur les armes utilisées par les 6 premiers compétiteurs

Le palmarès final des championnats MLAIC devra inclure des renseignements sur les fabricants et les calibres des armes des 6 premiers de chaque épreuve. De plus, dans l'intérêt des tireurs inexpérimentés, il sera demandé à ces compétiteurs de fournir, pour être publiées, les informations complémentaires suivantes: type de balles, poids et calibre, type de poudre et charge, organes de visée (visée ouverte ou œilleton).

Les paragraphes 360 à 395 font partie du chapitre 'COMPETITIONS'. NOMS DES EPREUVES (chapitre compétitions) MLAIC Règle 4.11.

EPREUVES INDIVIDUELLES FUSILS ET MOUSQUETS

N° 1 Miquelet - Individuel O & R – Equipe: N° 9 Gustav Adolph (O), N° 31 Halikko (R)

A) Arme : Mousquet réglementaire Canon lisse - Silex
 B) Organes de visée : Origine - Pas de cran de mire
 C) Cible : Cible de fusil militaire français 200 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

G) Nettoyage : Interdit H) Entonnoir : Court

N° 2 Maximilien - Individuel O & R - Equipe : N° 26 Wedgnock (O), N° 29 Lucca (R)

A) Arme : Fusil libre - Rayé - Silex - Tous calibres

B) Organes de visée : D'époque y compris les répliques de style Origine

C) Cible: Cibles pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Couché E) Distance : 100 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N° 3 Minié - Individuel O & R - Equipe : N° 10 Pauly (O), N° 32 Magenta (R)

A) Arme: Fusil réglementaire à percussion de calibre supérieur à 13,5 mm (0.5315")

B) Organes de visée : Origine

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Couché E) Distance: 100 mètres

F) Balle : Style d'origine associé au fusil militaire

G) Nettoyage : Interdit H) Entonnoir : Court

N° 4 Whitworth - Individuel O & R - Equipe : N° 20 Rigby (O &/ou R Open)

A) Arme : Fusil libre à percussion - Non qualifié pour le N°3 Minié

B) Organes de visée : D'époque y compris les répliques du style Origine. Œilletons AV et AR si compatibles avec période de fabrication

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Couché E) Distance : 100 mètres

F) Balle: Balle ronde ou tout type de balle oblonque

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé Règles MLAIC Novembre 2011 page

15

N° 8 Walkyrie - Dames Individuel O & R - Equipe: N° 17 Amazones (O &/ou R Open)

A) Arme: Fusil libre ou réglementaire

B) Organes de visée : En accord avec les règles des armes libres ou réglementaires.

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Couché E) Distance : 100 mètres

F) Balle: Balle ronde ou tout type de balle oblongue

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N° 14 Tanegashima - Individuel O & R Equipe : N° 19 Nagashino (O & R Open, équipes de 3) & N° 27 Nobunoga (O)

A) Arme : Mousquet, crosse de joue - Mèche - Canon lisse - Tous calibres, en Origine. Mousquet libre - Mèche - Canon lisse - Tous calibres, en Réplique

B) Organes de visée : D'époque y compris les répliques de style Origine

C) Cible : Cible de fusils militaires français 200 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N° 15 Vetterli - Individuel O & R – Equipe : N° 24 Pforzheim (O & R mélangées)

A) Arme: Tout mousquet à mèche ou silex; tout fusil à silex ou percussion

B) Organes de visée : suivant les règles de chaque arme utilisée

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle : Balle ronde ou tout type de balle oblongue

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N°16 Hizadai - Individuel O & R – Equipe : N° 43 Hibuta (O) & N° 44 Hinowa (R)

A) Arme : Mousquets à mèche avec crosse à joue à canon lisse, tous calibres, en Origine. Mousquet libre à mèche à canon lisse tous calibres en Réplique.

B) Organes de visée : D'époque y compris les répliques de style Origine.

C) Cible: Cible du fusil réglementaire français 200 mètres

D) Position : A genou E) Distance : 50 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N° 36 Pennsylvania - Individuel O & R – Equipe : N° 42 Kossuth (O &/ou R Open)

A) Arme : Fusil libre - Rayé - Silex - Tous calibres

B) Organes de visée : D'époque y compris les répliques de style Origine

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle : Balle ronde uniquement

G) Nettoyage : Autorisé H) Entonnoir : Autorisé

N° 37 Lamarmora - Individuel O & R - Equipe : N° 40 Enfield (O &/ou R Open)

A) Arme: Fusil réglementaire à percussion de calibre supérieur à 13,5 mm (0.5315")

B) Organes de visée : Origine (modifications mineures autorisées)

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

Novembre 2011 page

16



D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle : Style d'origine associé au fusil militaire

G) Nettoyage : Interdit H) Entonnoir : Court

EPREUVES PAR EQUIPES FUSILS ET MOUSQUETS

N° 9 - Gustav Adolph : Equipes de 3 du N° 1, Règles du Miquelet (O)

N°10 - Pauly : Equipes de 3 du N° 3, Règles du Minié (O) N°11 - Versailles : Combiné des équipes du N° 9 & N° 10

N° 17 - Amazones : Equipes de 3 du N° 8, Règles du Walkyrie (O &/ou R Open)
 N° 19 - Nagashino : Equipes de 3 du N° 14, Règles du Tanegashima (O &/ou R Open)

N°20 - Rigby : Equipes de 3 du N° 4, Règles du Whitworth (O &/ou R Open) N° 24 - Pforzheim : Equipes de 3 du N° 15, Règles du Vetterli (O &/ou R Open)

 $\ensuremath{ ext{N}^{\circ}}$ 26 - $\ensuremath{ ext{Wedgnock}}$: Equipes de 3 du $\ensuremath{ ext{N}^{\circ}}$ 2, Règles du Maximilien (O)

N° 27 - Nobunaga : Equipes de 3 du N° 14, Règles du Tanegashima (O)

N° 29 - Lucca : Equipes de 3 du N° 2, Règles du Maximilien (R)
N° 31 - Halikko : Equipes de 3 du N° 1, Règles du Miquelet (R)

N° 32 - Magenta : Equipes de 3 du N° 3, Règles du Minié (R)

No 40 - Enfield : Equipes de 3 du N° 37, Lamarmora (O &/ou R Open)

No 42 - Kossuth : Equipes de 3 du N° 36, Règles du Pennsylvania (O &/ou R Open)

No 43 - Hibuta : Equipes de 3 du N° 16, Hizadai (O) No 44 - Hinowa : Equipes de 3 du N° 16, Hizadai (R)

EPREUVES ARMES DE POING

N° 5 Cominazzo - Individuel O & R – Equipe : N° 25 Wogdon (O &/ou R Open)

A) Pistolet : Pistolet libre à un coup, canon lisse, silex ou mèche Origine. Calibre minimum de 11 mm (0.433")

B) Organes de visée : D'époque

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 25 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

N° 6 Kuchenreuter - Individuel (O & R) – Equipes : N° 18 Boutet (O), N° 33 Forsyth (R)

A) Pistolet : Pistolet à un coup, canon rayé, tous calibres

B) Organes de visée : Contemporains du 19ème siècle

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 25 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

N°7 Colt - Individuel O - Equipe: N° 30 Adams (O)

A) Arme: Revolver libre à percussion, uniquement Origine

B) Organes de visée : D'époque. Hauteur du guidon libre mais le profil doit respecter le style d'origine

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 25 mètres

F) Balle: Balle ronde ou balle Picket

N° 12 Mariette - Individuel R – Equipe : N° 13 Peterlongo (R)

- A) Arme : Revolver libre à percussion, uniquement Réplique
- B) Organes de visée : D'époque. Hauteur du guidon libre mais le profil doit respecter le style d'origine
- C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres



D) Position : Debout E) Distance : 25 mètres

F) Balle: Balle ronde ou balle Picket

N° 28 Tanzutsu - Individuel O & R – Equipe : N°39 Kunimoto (O&/ou R Open)

A) Pistolet : Pistolet libre à mèche à canon lisse, type Japonais, tous calibres, type Européen gros calibre comme pour les Origines

B) Organes de visée : D'époque. Le profil doit être du même style que l'Origine

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 25 mètres

F) Balle: Balle ronde uniquement

N° 23 Donald Malson - Individual O or R

A) Révolver libre à percussion, Origine ou Réplique, le même qui est utilisé dans les épreuves Colt ou Mariette

B) Organes de visée : D'époque. Hauteur du guidon libre mais le profil doit respecter le style d'origine

C) Cible: Cible pistolet ISSF 50 mètres

D) Position : Debout E) Distance : 50 mètres

F) Balle: Balle ronde ou balle Picket

N° 38 Remington

Cette épreuve qui n'est pas tirée est le résultat de l'épreuve Colt ou Mariette du 25 mètres et du Malson au 50 mètres. La même arme doit être utilisée dans les deux épreuves.

EPREUVES ARMES DE POING PAR EQUIPE

 ${
m N^{\circ}}$ 13 - Peterlongo : Equipe de 3 du ${
m N^{\circ}}$ 12, Règles du Mariette (12)

N°18 - Boutet : Equipe de 3 du N° 6, Règles du Kuchenreuter (0)

N° 25 - Wogdon : Equipe de 3 du N° 5, Règles du Cominazzo (O &/ou R Open)

N° 30 - Adams : Equipe de 3 du N° 7, Règles du Colt

N° 33 - Forsyth : Equipe de 3 du N° 6, Règles du Kuchenreuter (R)

N°39 - Kunitomo : Equipe de 3 du N°28, Règles du Tansutsu (O &/ou R Open)

N° 41 - Egg: Equipe de 3 du No 5, Règles du Cominazzo (O)

COMPETITIONS PLATEAUX

N° 21 Manton

Fusils libres à silex de tout calibre - Origine et Réplique. Tir de 50 plateaux tirés en deux séries (une le matin et l'autre l'après midi du même jour) pouvant être tirées sur des stands différents, séries de 25 plateaux depuis cinq postes en 60 minutes.

N° 22 Lorenzoni

Fusils libres à percussion de tout calibre - Origine et Réplique. Tir de 50 plateaux tirés en deux séries (une le matin et l'autre l'après midi du même jour) pouvant être tirées sur des stands différents, séries de 25 plateaux depuis cinq postes en 60 minutes.

N° 34 Hawker

Equipes de trois tireurs du N° 21 - O &/ou R Open

N° 35 Batesville

Equipes de trois tireurs du N° 22 - O &/ou R Open

400 REGLES DE TIR - EPREUVES PLATEAUX

Règles MLAIC

401 COMPETITIONS PLATEAUX

- **402 N° 21 Manton** Fusils libres à silex de tous calibres. Tir de 50 plateaux en deux séries séparées (une le matin et une l'après midi du même jour) de 25 plateaux depuis cinq postes en 60 minutes (0 & R).
- **403 N° 22 Lorenzoni** Fusils libres à percussion de tous calibres. Tir de 50 plateaux en deux séries séparées (une le matin et une l'après midi du même jour) de 25 plateaux depuis cinq postes en 60 minutes (0 & R).

404 N° 34 Hawker Equipes de trois tireurs du N° 21 (O &/ou R Open)

405 N° 35 Batesville Equipes de trois tireurs du N° 22 (O &/ou R Open)

410 REGLES DE TIR

411 Postes de tir :

- a) Les postes de tir doivent être au niveau du toit du local du lanceur.
- b) Les postes de tir doivent être marqués par un carré ou un rond de 70 cm (approximativement)
- c) Pour le tir silex (N° 21) et percussion (N° 22) il doit y avoir 5 postes à 8 m en arrière du point d'intersection de la trajectoire du plateau avec le niveau du poste. Les postes doivent être situés: 70 degrés à gauche, 35 degrés à gauche, central, 35 degrés à droite et 70 degrés à droite.
- d) Des tables individuelles de chargement doivent être placées à quelques mètres derrière chaque poste. Une table supplémentaire sera installée sur le côté du stand en alignement avec les postes 1 et 5 dans un espace minimum de 3 mètres. Les tireurs qui ont un incident et dont l'arme reste chargée doivent aller à cette table pour réparer leur arme sous contrôle de l'arbitre. Les tireurs ne seront pas autorisés à retourner à leur poste de chargement avec leur arme tant qu'elle ne sera pas sécurisée. Ils pourront cependant aller y prendre des outils et ce dont ils ont besoin pour sécuriser leur arme.
- e) Chaque fois que possible, un système sonore de lancement de plateaux sera utilisé.
- f) (De fait seulement quand on utilise un pas de tir plateaux ATA). Tous les postes de tir pour le silex et la percussion doivent être au même niveau du poste 3 comme à l'ATA. (N.B. Cette règle place le tireur avec les pieds à la même hauteur que le lanceur.)

412 Lanceurs:

- a) Le point de sortie du plateau et la position approximative de son point de chute doivent être marqués, de façon à être visibles de tous les postes.
- b) Le lanceur doit être réglé pour une portée du plateau à 60 m (plus ou moins 5 mètres) du point d'intersection de la trajectoire du plateau avec le niveau du poste de tir. La hauteur du plateau doit être de 2 m au-dessus du niveau du stand à 10 m en avant de ce point d'intersection.
- c) Un mauvais fonctionnement du lanceur sera signalé à l'arbitre de stand qui décidera de changer de lanceur, de continuer ou d'arrêter l'épreuve.

413 Plateaux - Les plateaux doivent être des modèles standard utilisés pour la fosse olympique.

414 Spectateurs :

- a) doivent être au moins à 3 m derrière les tables de chargement et rester silencieux.
- b) ne doivent pas parler aux tireurs ou les assister d'une quelconque manière.

415 Arbitre principal et Arbitres :

- a) Le tir est contrôlé par un arbitre principal aidé par trois arbitres pour le comptage des points. Un arbitre supplémentaire sera nommé pour superviser le déchargement et la réparation des armes à la table appropriée. Ces officiels sont les seules personnes autorisées à intervenir si un tireur a des difficultés.
- b) Les arbitres signalent chaque plateau manqué en levant un bras.
- c) L'arbitre principal observe les signes des arbitres et, en fonction de la majorité (en cas de désaccord) annonce clairement le résultat de façon à être entendu par tous.



416 Règles de tir :

- a) Chaque série est de 25 plateaux en 60 minutes.
- b) Un seul coup tiré par plateau.
- c) Les fusils à canons doubles peuvent être utilisés si un seul canon est chargé à la fois.

Règles

- d) Les ratés de tir suivants seront autorisés sans pénalité :
 - Trois ratés de tir par série silex.
 - Un raté de tir par série percussion.
 - Un raté de tir par série de barrage (pour les deux, silex ou percussion).
- e) Pour chaque raté de tir autorisé, un plateau supplémentaire sera lancé au même poste.
- f) Si le raté de tir est dû à une défaillance mécanique de l'arme (autre qu'un problème de mise à feu) il sera accordé un « raté de tir autorisé supplémentaire ».

MLAIC

- g) Si les tireurs tirent avant le commandement « Pull » le plateau sera comptabilisé comme un manqué.
- h) Avant le début de chaque série un plateau d'essai est lancé pour être vu par tous les tireurs de cette série.
- i) Si le lanceur est réparé ou remplacé, un nouveau plateau d'essai sera lancé.
- j) Si un plateau n'est pas lancé immédiatement au signal « pull », le tireur peut refuser de tirer sans encourir de pénalité, mais il doit manifester clairement son refus en levant son arme.
- k) Pour chaque série, les postes seront attribués par tirage au sort. Chaque tireur tirera son premier coup dans l'ordre du tirage au sort, mais ensuite dans n'importe quel ordre dès qu'il sera prêt. A ce moment il doit attendre son tour au poste d'attente. Ce poste doit être décalé au moins à 3 mètres du poste 3.
- I) Après chaque coup, les tireurs se déplacent au poste suivant dans l'ordre inverse des aiguilles d'une montre.
- m) Les tireurs doivent avoir l'autorisation de l'arbitre principal avant d'annoncer « pull ».
- n) Le tir doit se poursuivre sans interruption à moins qu'il y ait un incident technique. L'arbitre principal peut interrompre le tir pour des raisons climatiques et reprendre ensuite la série là où elle a été interrompue.
- o) Si un tireur n'est pas présent à l'appel de son nom avant le début de la série, l'arbitre principal appellera le tireur par son nom trois fois en une minute. S'il n'y a pas de réponse, la série commencera sans lui et il ne sera autorisé à tirer par la suite que si une place est disponible.
- p) Dans le cas d'une panne mécanique importante d'une arme ne pouvant être rapidement réparée, le tireur doit quitter la série et sera seulement autorisé à compléter son tir si une place est disponible dans une série ultérieure. Si son arme est réparée avant la fin de la série, le tireur peut reprendre le tir avec la permission de l'arbitre principal mais perdra les coups non tirés à l'intérieur du temps imparti à la série.
- q) Après un raté de tir, l'arme peut être déchargée ou tirée après autorisation de l'arbitre principal.
- r) Le nombre normal maximum de tireurs inscrits dans une série est de 6 pour l'épreuve N° 21 (Manton) et N° 22 (Lorenzoni). Si cela est absolument nécessaire, le nombre peut être porté respectivement à 8 pour le N° 21 et le N° 22, mais le temps imparti pour la série sera majoré de 10 minutes par tireur au-dessus de 6.

417 Barrage:

- a) En cas d'égalités pour les six premières places individuelles, des barrages seront tirés sur cinq plateaux. (L'ordre de tir est fixé en commençant par le dernier tireur des six premières places).
 - Les barrages comprennent pour armes silex et percussion, un plateau de chacun des 5 postes.
- b) Les égalités pour le classement par éguipes seront résolues en remontant les séries. L'éguipe gagnante sera celle qui aura la série ininterrompue la plus longue en partant de la fin.

418 Armes :

- a) Les armes peuvent être des fusils à percussion ou à silex, réglementaires ou civils, simple ou double canon, canon lisse, et de tous calibres. Les répliques comportant un « choke » sont inter-
- b) Les sabots de crosse faits en cuir ou autre matériau d'époque (mais non de caoutchouc) sont autorisés. Tout autre ajout à la crosse est interdit.
- c) Une arme origine est définie comme n'importe quelle arme d'origine se chargeant par la bouche sans aucune modification. Une arme réplique est une copie moderne d'une arme ancienne d'origine.



419 Chargement

- a) Seule la poudre noire industrielle est autorisée.
- b) Les plombs (ou un substitut non toxique au plomb d'un métal pur) ne doivent pas excéder 2,5mm de diamètre.

MLAIC

Règles

- c) Les charges ne doivent pas dépasser les valeurs normales prévues par les tables pour le calibre de l'arme avec un maximum de 6,5 q. de poudre noire (3.5 drams) et 35 q. de plombs (1.25 oz.).
- d) Les charges de poudre doivent être conditionnées individuellement dans des conteneurs séparés.
- e) Les poires à poudre d'amorcage contenant plus de 16,2 g. de poudre (250 US grains.) sont inter-
- f) Les charges de plombs (ou un substitut non toxique au plomb d'un métal pur) doivent être préparées dans des conteneurs individuels.
- g) Le chargement doit être conforme aux méthodes et matériels d'époque. Les bourres plastiques sont interdites.

420 Règles de Tir

- a) Le chargement n'est possible qu'aux tables de chargement.
- b) Lors des allers et retours entre la table de chargement et les postes de tir, les tireurs doivent tenir l'arme avec le canon dirigé vers le haut.
- c) L'amorcage à amorce ou pulvérin est permis uniquement au poste de tir avec le canon dirigé vers la butte de tir.
- d) Le distributeur d'amorces est recommandé pour les armes à percussion.
- e) Les fusils ne sont armés, au poste de tir, que lorsque le tireur est prêt à tirer.
- f) L'utilisation de bretelles est interdite.
- g) A tout instant, les armes doivent être manipulées avec le plus grand soin.
- h) Quand une arme n'est pas utilisée elle doit être placée au râtelier et ne doit pas être touchée sans l'autorisation du propriétaire.
- i) Le tireur ne peut tirer qu'à son tour et gu'après le lancement du plateau.
- j) Viser ou tirer le plateau d'un autre tireur est interdit.
- k) Le tireur peut épauler ou non son fusil, selon sa préférence, avant d'annoncer « pull ».
- I) Pendant le tir, le tireur doit être à l'intérieur des limites du poste de tir.
- m) Des lunettes de sécurité et des protecteurs d'oreilles doivent être portés pour tirer.
- n) Quand le tireur est prêt, il peut, avec l'autorisation du chef de stand, donner l'ordre « pull ». Le tireur peut aussi dire « prêt » mais rien d'autre.
- o) Un plateau est déclaré « touché » quand, après avoir été correctement lancé et tiré selon les règles, au moins un morceau visible s'en détache.
- p) Un plateau est déclaré manqué et compté zéro, s'il n'est pas touché pendant son vol, si le tireur n'a pas tiré pour la raison suivante : arme à la sûreté ou au cran de sécurité, oubli de charger, d'amorcer, d'armer complètement l'arme, perte du pulvérin ou de l'amorce, plateau non vu, raté de tir en excès par rapport au nombre autorisé ou si le tireur a touché la sécurité avant l'inspection de l'arbitre principal après un raté de tir ou un incident technique.
- q) Un plateau sera déclaré « no bird » et un autre plateau sera accordé au tireur qu'il l'ait tiré ou non,

le plateau se casse au lancement,

le vol n'est pas droit, est irrégulier ou trop lent,

deux plateaux ou plus sont lancés ensemble,

le plateau est d'une couleur différente du précédent.

le plateau est lancé avant l'ordre « pull »,

le plateau n'est pas lancé immédiatement après l'ordre « pull » à condition que le tireur lève son arme pour refuser le tir,

si un raté de tir ou un incident est dû à l'avarie de l'arme, de la platine ou du chien ou si le tireur a été visiblement gêné par une tierce personne.

421 Réclamations

- a) Si le tireur ou son capitaine d'équipe n'est pas d'accord avec l'arbitre principal sur un plateau déclaré manqué, l'un des deux doit immédiatement réclamer en levant un bras et en criant « réclamation ». L'arbitre principal suspend le tir, consulte les arbitres et donne la décision finale. La réclamation doit être portée sur le rapport d'arbitrage.
- b) Il n'est pas permis de récupérer un plateau pour vérifier s'il a été ou non touché.
- c) Si un tireur ou son capitaine d'équipe n'est pas d'accord avec son résultat, l'un des deux doit im-



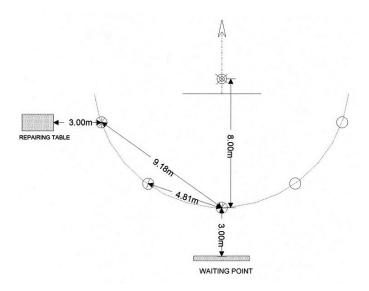
- médiatement déposer une réclamation auprès de l'arbitre principal qui consultera les arbitres et donnera ensuite la décision définitive.
- d) Un appel contre la décision de l'arbitre principal peut être déposé par écrit auprès du Jury, mais cet appel ne pourra en aucun cas concerner le fait qu'un plateau soit cassé ou non, la décision de l'arbitre principal étant irrévocable.
- e) Si un tireur, un capitaine d'équipe ou un officiel remarque quelque chose de contraire au règlement il doit en avertir immédiatement l'arbitre principal qui prendra immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à la violation des règles. Si cela n'est pas possible, une réclamation peut être déposée comme ci-dessus.

422 Sanctions

- a) Tous les tireurs doivent connaître le règlement et accepter à l'avance toutes les sanctions qui pourraient résulter de ces violations des règles ou d'un non-respect des décisions de l'arbitre principal.
- b) Si un tireur utilise une arme ou une munition non conforme au règlement tout plateau tiré avec cette arme ou cette munition sera compté « manqué ».
- c) Si la violation aux règles est délibérée, le tireur pourra être disqualifié.
- d) Si un tireur gêne un autre tireur par son attitude, sa conduite ou ses paroles, il recevra un avertissement de l'arbitre principal. S'il récidive, il pourra être pénalisé par le retrait de 1 ou 2 points de son résultat en accord avec l'arbitre principal et le Jury.
- e) Si un tireur déclenche un tir avant d'atteindre son poste, ce manquement grave aux règles de sécurité entraînera sa disqualification.
- **423** Pour des raisons de sécurité, les armes silex et percussion ne doivent pas tirer ensemble dans une même série.

ANNEXE 1

Plan du Stand de Tir Plateau





500 REGLES DE SECURITES

- **501** Interdiction formelle de fumer sur le pas de tir.
- 502 Les tirs d'amorces et le flambage sont interdits avant le signal « commencez le tir ». L'amorçage à capsule et à pulvérin doit se faire uniquement avec le canon en direction de la butte de tir.
- 503 Toutes les armes doivent être désamorcées ou sans pulvérin et placées dans une position de sécurité pendant les « cessez le tir temporairement ».
- 504 Toutes les armes doivent être déchargées au signal « cessez le tir » et avant de quitter le pas de tir.
- 505 La poudre en vrac est interdite sur le pas de tir. Les charges de poudre doivent être conditionnées individuellement dans des conteneurs séparés. Les poires à poudre d'amorçage ne doivent pas contenir plus de 16,2 g. (250 US grains). La poudre doit être placée à l'abri du soleil.
- 506 Les amorces, étant sensibles et dangereuses, doivent être protégées d'un éclatement accidentel dû à la chaleur et aux étincelles. Seule une quantité limitée doit être prise sur le pas de tir et doit être enfermée dans une boîte durant le tir.
- 507 Un soin particulier doit être pris, lors du chargement pour s'assurer que la balle est refoulée fermement contre la charge pour éviter d'endommager le canon.
- 508 Le port de lunettes de sécurité, teintées ou non, est obligatoire. Les verres correcteurs sont autorisés.
- 509 Les protections auditives sont obligatoires pour les tireurs et les arbitres de pas de tir.
- **510** Les armes d'origine doivent être en condition de tir sûre.
- 511 Les armes répliques doivent être d'une fabrication fiable et en condition de tir sûre.
- 512 Les charges ne doivent jamais excéder la dose normale prévue par la table de chargement applicable aux poudres noires modernes.
- 513 Lors d'un raté de tir, le tireur doit conserver l'arme pointée vers la cible pendant au moins 10 secondes. Passé ce délai, il devra si possible continuer de pointer vers la cible, et ne devra en aucun cas jamais se tourner vers un autre tireur ou spectateur.
- 514 Si un incident ou un mauvais fonctionnement ne peut être résolu par le tireur, il devra prévenir l'arbitre principal avant toute action.
- 515 Dans les épreuves silex et mèches, les organisateurs devront prévoir des protections entre les tireurs pour les protéger des éclats provenant des lumières.

516 Mèches

- a) Pendant le chargement, l'extrémité allumée de la mèche doit être maintenue dans un conte-
- b) Pendant le tir la mèche doit être attachée pour ne pas être projetée au départ du coup.
- 517 Les spectateurs doivent rester au moins à 3 m derrière les postes de tir et rester silencieux pendant
 - Personne en dehors de l'arbitre ne peut parler aux tireurs pendant le tir.
- 518 Dans le cas d'un incident de chargement (par exemple balle sans poudre, chargement avec deux balles, etc.) le tireur doit demander à l'arbitre l'autorisation avant de vider l'arme.
- **519** Chaque tireur est responsable du bon fonctionnement de ses armes et équipements.



Seule la poudre noire industrielle est utilisable. Aucun substitut de poudre ne pourra être utilisé.

Il est obligatoire d'obturer les chambres des revolvers avec de la graisse après le chargement des chambres.



ANNEXE 4 à la Constitution, Règles et Règlements du MLAIC (adoptés le 24 août 2004)

1.00 REGLEMEMENT ET CONDITIONS DE COMPETITION DES CHAMPIONNATS DE TIR LONGUES DISTANCES

- 1.01 GENERAL Les Championnats doivent être organisés comme un événement MLAIC sous la constitution en vigueur, les Règles et le Règlement du MLAIC, ce à quoi s'ajoutent les règles qui s'en suivent. Dans le cas d'une omission ou d'un désaccord, les règles du MLAGB/NRA de Grande Bretagne pour les moyennes et longues distances s'appliqueront. Elles seront modifiées, si nécessaire pour s'adapter avec les pratiques du tir et la nation organisatrice, mais dans tous les cas, les décisions du Comité d'Arbitrage seront définitives et obligatoires.
- 1.02 EQUIPE Les compétiteurs d'une même équipe doivent tirer dans un ordre défini et à une heure précise sur la même cible préalablement désignée. Les compétiteurs doivent se placer à gauche de la cible qui leur a été attribuée afin de permettre aux autres tireurs partageant la même position de tir de tirer en se gênant le moins possible.
- 1.03 COACHING Les tireurs peuvent se coacher les uns les autres mais doivent faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres. Le coaching ou l'aide d'autres personnes n'est pas autorisé. Les communications avec les paletteurs devront se faire uniquement par l'intermédiaire de l'arbitre officiel et dans la limite des requêtes des messages standards comme défini en 5.00.
- **1.04 TIRS DE FLAMBAGE** Les tirs de flambage sont illimités et doivent être tirés dans la butte, mais uniquement pendant le temps imparti. Ces tirs doivent être effectués en position couché.
- 1.05 POINTS CONVERTIBLES Le premier impact en cible pourra être compté comme le premier point convertible. La décision de convertir le point pourra être prise après que tous les impacts convertibles aient été tirés, et avant de tirer d'autres coups. Les impacts peuvent être convertis seulement en ordre inverse du tir, s'ils forment une suite continue avec le tir suivant. Donc il n'est pas possible de convertir un impact sans inclure tous les autres impacts suivants. Quand les impacts sont convertis, le nombre total de tirs suivants sera minoré en conséquence pour donner un nombre total correct de tirs pour la compétition.
- **1.06 MUNITIONS** Seule la poudre industrielle noire est autorisée. Les balles doivent être en plomb ou en alliage de plomb, graissées ou calepinées de papier et d'un style contemporain. Les gaz checks ne sont pas autorisés.
- **1.07 MARQUAGE** L'emplacement et la valeur de chaque tir seront signalés séparément. Il sera ajouté à la marque placée dans le trou du tir, la valeur du tir sera indiquée par une marque de couleur placée dans l'angle inférieur du cadre de la cible comme suit :

Extrême gauche	Marqueur fluo	1 point (Hit)	
Extrême gauche	Marqueur noir	2 points (Outer)	
Centre gauche	Marqueur noir	3 points (Magpie)	
Centre droit	Marqueur noir	4 points (Inner)	
Extrême droit	Marqueur noir	5 points (Bull)	
Extrême droit	Marqueur fluo	5 points (V Bull, utilisé pour départager les ex aequo)	

Pas de marqueur, coup manqué

1.08 COMPTAGE DES POINTS Quand, sur la cible, un impact touche le cordon de zone, le point supérieur est attribué.



- **1.09 TENUE DU REGISTRE** L'enregistrement des résultats sera effectué par l'arbitre du pas de tir. Les réclamations sur la valeur d'un point ou la contestation d'une erreur dans la compétition, doivent être faites à l'arbitre du pas de tir par le tireur avant que la personne suivante ne tire dans la cible.
- **1.10 EGALITE** Dans l'éventualité d'une égalité entre deux tireurs, le vainqueur sera celui qui a le plus grand nombre de V BULL. Si l'égalité persiste, le vainqueur sera déterminé par le score le plus élevé en ordre décroissant (par exemple, un tireur qui a 4, 3, 5 gagnera sur un tireur qui aura 2, 3, 5).
- 1.11 DEVOIRS DES PALLETEURS DES CIBLES Les compétiteurs doivent prendre part au palettage des cibles, s'il en est fait la demande. Quiconque ne suivant pas consciencieusement la procédure de marquage des cibles verra son score annulé dans cette épreuve.
- **1.12 MÉDAILLES** Dans le respect du Championnat Longue Distance au Fusil, des médailles seront remises aux trois premières places individuelles de chaque épreuve en O et R et à chacun des membres des trois premières places dans chaque épreuve par équipe comme suit :

Vainqueur Médaille d'or Second Médaille d'argent Troisième Médaille de bronze

Des diplômes seront remis aux quatrième, cinquième et sixième places de chaque épreuve individuelle. Une médaille d'or sera remise pour le plus haut score à l'aggregate en catégories Origine et Réplique dans les épreuves un, deux et trois (aggregate moyenne distance) dans les quatre et cinq (aggregate longue distance) et pour le plus haut score au total des épreuves un, deux, trois, quatre et cinq (Grand aggregate).

2.00 COMPETITIONS

2.01 N°1 - 300 Yards Whitworth - Individuel O ou R

- A) Arme : fusil libre à percussion (Définition du MLAIC), poids maximum 15 lbs (6,81kg), pas de distinction entre Origine et Réplique.
- B) Organe de visée : D'époque y compris les organes de visée sur les Répliques. Visée ouverte (guidon et hausse) autorisée si concorde avec la période. Optiques ou lunettes ne sont pas autorisés.
- C) Cible: NRA 300 (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- D) Position: Couché.
- E) Distance : 300 yards (ou l'équivalent le plus proche en métrique.
- F) Tirs: trois tirs convertibles, dix coups comptabilisés.
- G) Durée : une heure.

2.02 N°2 - 500 Yards Whitworth - Individuel O ou R

- A) Arme : fusil libre à percussion (Définition du MLAIC), poids maximum 15 lbs (6,81kg), pas de distinction entre Origine et Réplique.
- B) Organe de visée : D'époque y compris les organes de visée sur les Répliques. Visée ouverte (guidon et hausse) autorisée si concorde avec la période. Optiques ou lunettes ne sont pas autorisés.
- C) Cible: NRA 500 (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- D) Position: Couché.
- E) Distance : 500 yards (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- F) Tirs: trois tirs convertibles, dix coups comptabilisés.
- G) Durée : une heure.

2.03 N°3 - 600 Yards Whitworth - Individel O ou R

- A) Arme : fusil libre à percussion (Définition du MLAIC), poids maximum 15 lbs (6,81kg), pas de distinction entre Origine et Réplique.
- B) Organe de visée : D'époque y compris les organes de visée sur les Répliques. Visée ouverte (guidon et hausse) autorisée si concorde avec la période. Optiques ou lunettes ne sont pas autorisés.
- C) Cible : NRA 600 (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- D) Position: Couché.
- E) Distance : 600 yards (ou l'équivalent le plus proche en métrique).



- F) Tirs: trois tirs convertibles, dix coups comptabilisés.
- G) Durée : une heure.

2.04 N°4 - 900 Yards Whitworth - Individuel O ou R

- A) Arme : fusil libre à percussion (Définition du MLAIC), poids maximum 15 lbs (6,81kg), pas de distinction entre Origine et Réplique.
- B) Organe de visée : D'époque y compris les organes de visée sur les Répliques. Visée ouverte (guidon et hausse) autorisée si concorde avec la période. Optiques ou lunettes ne sont pas autorisés.
- C) Cible: NRA LR (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- D) Position : Couché (reposes poignets autorisés) ou couché sur le dos.
- E) Distance : 900 yards (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- F) Tirs: cinq tirs convertibles, quinze coups comptabilisés.
- G) Durée : une heure et demie.

2.05 N°5 - 1000 Yards Whitworth - Individuel O ou R

- A) Arme : fusil libre à percussion (Définition du MLAIC), poids maximum 15 lbs (6,81kg), pas de distinction entre Origine et Réplique.
- B) Organe de visée : D'époque y compris les organes de visée sur les Répliques. Visée ouverte (guidon et hausse) autorisée si concorde avec la période. Optiques ou lunettes ne sont pas autorisés.
- C) Cible: NRA LR (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- D) Position : Couché (reposes poignets autorisés) ou couché sur le dos.
- E) Distance : 900 yards (ou l'équivalent le plus proche en métrique).
- F) Tirs: cinq tirs convertibles, quinze coups comptabilisés.
- G) Durée : une heure et demie.

2.06 Epreuves en Equipe.

N°6 - Moyenne distance total de : équipes de trois, addition des scores des compétitions 1, 2 et 3 (O &/or R Open).

N°7 - Longue distance total de : équipes de trois, addition des scores des Compétitions 4 & 5 (O &/or R Open).

3.00 PARTICIPATION ET EQUIPES

- 3.01 Chaque pays peut présenter seize compétiteurs Réplique dans chaque épreuve individuelle. De plus un nombre illimité de tireurs Origine peut entrer dans chaque épreuve individuelle (par pays). Chaque pays pourra présenter une équipe de quatre tireurs dans chaque épreuve par équipe.
- 3.02 Les délégués doivent inscrire et régler les droits d'inscriptions avant que n'importe quel membre de l'équipe ne puisse s'entraîner ou concourir.
- 3.03 Le capitaine d'équipe devra notifier aux organisateurs, la veille des tirs, les noms des tireurs qui seront retenus dans les épreuves par équipe.

4.00 SECURITE

- 4.01 Interdiction formelle de fumer sur le stand.
- 4.02 Le compétiteur ne peut se déplacer ainsi que son matériel ou se rendre sur le pas de tir avant d'y être autorisé par l'arbitre de pas de tir.
- 4.03 Le flambage d'amorces ou le chargement des armes ne sont pas autorisés avant le signal « OUVREZ **LE FEU** ». Les armes ne peuvent être amorcées que lorsque le canon est dirigé vers le bas.
- **4.04** Les coups de flambage doivent être tirés en position couché ou couché sur le dos.
- **4.05** Les charges de poudre doivent être préparées en doses individuelles en emballages séparés.
- 4.06 Le port de lunettes de sécurité et de protections auditives est obligatoire.



5.00 MESSAGES RADIO MOYENNE ET LONGUE DISTANCE

Les codes suivants seront utilisés pour communiquer entre les arbitres de pas de tir et les paletteurs. Le numéro de la cible sera communiqué suivi du numéro du message.

Message 1: Le tir va commencer - lever les cibles.

Message 2 : Le disque de palettage n'est pas visible.

Message 3* : Le disque de palettage est clairement en désaccord avec la valeur affichée. Signaler à nouveau la valeur correcte.

Message 4*: Examiner la cible pour un tir et indiquer si l'impact est trouvé ou manqué.

Message 5*: Contestation pour une valeur plus élevée.

Message 7*: Contestation pour un tir après le signalement d'un tir manqué.

Message 9: (depuis le pas de tir) marquage trop lent; (depuis les cibles) tir trop lent.

Message 10 : rester calme ; cible montée à moitié et palettage non visible.

Message 11*: Le mauvais tir est peut être dehors.

* L'arbitre de cible doit communiquer à l'arbitre de pas de tir les résultats par radio. Pour les messages 5 et 7, l'arbitre de cible doit vérifier personnellement la cible ainsi que pour le message 11.

6.00 LIEUX

En raison du nombre limité de pays ayant des stands capables d'accueillir un championnat Longue Distance, le lieu sera la rotation entre le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Afrique du Sud. Cela continuera jusqu'à ce que des nations supplémentaires soient en mesure d'accueillir de tels championnats, et à ce moment ces nations feront partie de la procédure de rotation.

7.00 DIMENSIONS DES CIBLES NRA

Divisions	Long Range	600 Yard	500 Yard	300 Yard
Visuel noir	48"	39"	39"	22"
V Bull (5 points)	14.4"	7.8"	6.3"	3.3"
Bull (5 points)	24"	13"	10.5"	5.5"
Inner (4 points)	48"	26"	26"	11"
Magpie(3 points)	72"	39"	39"	16.5"
Outer (2 points)	96"	52"	52"	22"
Hit (1 point)	118" wide x 70" high	70" wide x 60" high	70" wide x 60" high	46" square

Le V Bull est indiquée sur la cible par une ligne brisée.

A 600 yards les tirs en dehors de la ligne 6", en haut et en bas de la cible, et 1" de chaque côté de la cible sont comptés manqués.

A longue distance, les tirs situés en dehors du cordon extérieur de la zone 1 et les bords extérieurs de la cible seront comptés comme zéro.

Les règles et les conditions de compétitions pour les épreuves de Longue Distance ont été appliquées lors du premier Championnat du Monde MLAIC Longue Distance à Bisley en Octobre 1999.



Annexe 7

Règles pour les épreuves « jeunes » (adoptées le 8 août 2006)

- 1. Les Juniors / Jeunes doivent être âgés de moins de 21 ans le premier jour de la compétition (le jour d'entrainement avant le jour d'ouverture du match ne compte pas).
- 2. Les épreuves pour les Juniors / Jeunes seront les suivantes : Lorenzoni (25 plateaux), Whitworth, Vetterli, Kuchenreuter.
- 3. Les épreuves Junior / Jeune seront validées si le nombre des participants est égal à 16 (16 de n'importe quelle classe).
- 4. Pour des questions de sécurité, chaque tireur doit avoir un contrôleur personnel en arrière de la ligne de tir qui, en cas d'incident important, doit l'assister. Le coaching n'est pas autorisé ainsi que le réglage des organes de visée ou le chargement.